

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2003

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2003 ;
2. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. Phonpheth Manixab (préavis municipal No 10/2003)
3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. Hugues Simon (préavis municipal No 11/2003)
4. Achat parcelles Nos 235, 968 et 1111 propriété de la Banque Cantonale Vaudoise (préavis municipal 12/2003)
5. Communications municipales
6. Communications du Bureau
7. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Marc Landolt, Président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, la presse, le public et la Municipalité. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 51 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Philippe Bohner, Elisabeth Descoedres, Daniel Dietrich, Jean-Daniel Gisclon, Karin Künstner, Philippe Martin, Roger Métry, Denis Richard et Cédric Rieben
Mmes Claudine Curtet et Sylvie Divorne fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal du 30 juin 2003

1 correction est à apporter au PV, avant son approbation, à savoir :

- page 55, ligne 22, il faut supprimer « d'éviter ».

Il est ensuite adopté à l'unanimité.

2. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. Phonpheth Manixab (préavis Nol 10/2003)

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

M. Charles Moinat n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 10/2003 et l'on passe au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 10/2003,
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(48 oui, 3 blancs)

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Phonepheth Manixab, ressortissant français, né le 12 janvier 1988 à Morges, célibataire, fils de Somphone et Kethkéo Manixab, écolier, domicilié au chemin des Mémises 1 C à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par le candidat, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. Hugues Simon (préavis No 11/2003)

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter au préavis.

M. Charles Moinat n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Jean-Marc Landolt, Président, donne lecture des conclusions du préavis No 11/2003 et l'on passe au vote à bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 11/2003,
- vu le rapport de la commission de naturalisation,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE
(50 oui, 1 blanc)

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Hugues Simon, ressortissant français, né le 14 octobre 1986 à Epinal (Vosges), célibataire, fils de Edit Simon et de père inconnu, écolier, domicilié au chemin de la Dent d'Oche 11 à Echandens

Demeure réservé l'accomplissement, par le candidat, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

4. Achat parcelles Nos 235, 969 et 1111 propriété de la Banque Cantonale Vaudoise (préavis municipal 12/2003)

M. Guy Richard n'a rien à ajouter au préavis si ce n'est qu'il souligne l'opportunité pour notre Commune d'acquérir ces parcelles afin de contrôler l'évolution de cette zone.

M. Thierry Lambelet, Président de la Commission achat et vente d'immeubles, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Willi Glur, Vice-président de la Commission des Finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Marc Landolt ouvre le débat mais la parole n'est pas demandée. Il donne donc lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 12/2003,
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'octroyer à la municipalité un crédit de fr. 3'200'000.-- + frais liés à l'acquisition des parcelles Nos 235, 968 et 1111 propriété de la Banque Cantonale Vaudoise,
- d'autoriser la municipalité à signer les actes authentiques nécessaires sous réserve des autorisations légales,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir la somme de fr. 1'000'000.-- par le compte « Fonds pour achats de terrains et immeubles »,
- d'amortir le solde sur une durée de 30 ans au maximum.

M. Rolf Vogel demande toutefois la parole afin de savoir s'il y aurait eu une influence sur la classification de notre commune si on avait pu acheter en 1998.

M. le Syndic pense que cela n'aurait joué aucun rôle.

5. Communications municipales

M. Philip Panchaud

Aide Humanitaire

La Commission aide humanitaire avait décidé, l'année passée, de faire un don de fr. 25'000.-- à la Commune de Starchiojd pour la reconstruction de leur pont. La municipalité a reçu confirmation la semaine passée, photos à l'appui, que, grâce à la générosité de la commune d'Echandens, le pont est maintenant reconstruit.

La Commission a décidé, cette année, de faire un don de fr. 10'000.-- suite aux tremblements de terre qu'il y eu en Algérie au début de cette année. Nous avons promptement contacté la FEDEVACO afin de savoir lequel de ses projets s'occupait plus particulièrement de cette catastrophe naturelle. Il nous a été recommandé de contacter TERRE DES HOMMES, ce que nous avons fait et avons versé cette somme en date du 11 juillet 2003. Je vous lis la lettre de remerciements reçue de cette organisation et datée du 6 août dernier :

Nous avons bien reçu votre magnifique don de fr. 10'000.-- versé pour soutenir notre action d'urgence en Algérie.

C'est grâce à des gestes comme le vôtre que nous sommes en mesure de poursuivre, jour après jour, notre œuvre en faveur des enfants les plus touchés, les plus défavorisés. Il y a l'aide d'urgence, mais il y a aussi un travail en profondeur et dans la durée pour aider ces enfants meurtris à construire leur avenir.

Nous vous remercions très chaleureusement pour votre soutien et nous permettons de vous envoyer, à titre d'information, le dernier numéro de notre magazine ainsi que le rapport annuel de 2002, tout en vous adressant nos salutations les meilleurs.

Impôts

L'impact du départ de contribuables importants de la commune étant finalement pris en compte par le canton, notre commune changera de classe avec effet au 01 janvier 2004 : de classe 2 nous passerons en classe 4.

Une des conséquences de ce changement de classe est que l'Etat ponctionnera moins lourdement nos finances, notamment en ce qui concerne la facture sociale. Les chiffres officiels définitifs de la bascule d'impôts sont les suivants :

Avant bascule :		Après bascule :	
Canton	129.0	Canton	151.5
Commune	90.0	Commune	66.6
Total	219.0	Total	218.1

Comme nous vous l'avons annoncé, la municipalité a décidé d'arrondir le taux vers le bas, soit à 66 points d'impôts, ce qui porte le taux après bascule pour 2004 à 217.5 (Canton et Commune).

Pour la bonne forme, nous rappelons à votre bon souvenir que ce changement ne s'applique qu'aux domaines suivants :

- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques
- impôt sur le bénéfice net et capital des personnes morales
- impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise
- ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers,

les autres impôts demeurant inchangés.

M. Guy Carrel

Concours d'idées pour un dispositif d'équipements collectifs de la Commune

Procédure ouverte

Le Jury s'est réuni le 1^{er} juillet 2003 sous la présidence de M. Jean-Daniel Urech, urbaniste à Lausanne, pour l'établissement et l'approbation du règlement-programme et des documents annexes.

Les parutions ont eu lieu les 8 juillet et 8 août 2003, en particulier dans la FAO.

26 candidats ont demandé les documents de base du concours d'idées.

La séance du Jury du 4 septembre 2003, planifiée pour les réponses aux questions, a été annulée faute de questions.

La remise des projets est fixée au 10 novembre 2003.

Les séances de jugement des projets par le Jury sont prévues les 21, 25 et 28 novembre 2003.

Les 4 membres du Jury émanant de la municipalité et du conseil communal sont tous assimilés à des techniciens, selon tarif B moyen SIA au prix de fr. 125--de l'heure.

La proclamation des résultats sera faite en décembre 2003.

Tous les projets reconnus conforme seront exposés au public, à la salle Simenon, pendant 10 jours au moins, en décembre 2003.

SDIS DEL

La municipalité a pris acte, suite à la fusion officialisée par le Canton et l'ECA du SDIS d'Echandens avec ceux de Denges et de Lonay, de la démission de M. Eric Monnet de son poste de commandant du feu. En effet, avec la nouvelle organisation SDIS, seul un Commandant du Feu est nécessaire. Merci à M. Eric Monnet d'avoir accepté et mené à bien ce poste de Commandant dans cette phase transitoire du SDIS d'Echandens jusqu'à la fusion des trois corps.

6. Communications du Bureau

A l'occasion des élections fédérales du 19 octobre prochain, le bureau s'attend à une participation importante de notre corps électoral, ceci notamment en raison de la présence de notre collègue Jean Martin sur la liste des candidats au Conseil National, mais aussi avec l'utilisation du système du vote par correspondance.

Lors de ces importantes élections, le nouveau concept de dépouillement informatique « en ligne » sera appliqué. Il s'agit d'une procédure qui est imposée aux bureaux électoraux par le canton. A cet effet, le bureau du Conseil s'est doté d'une infrastructure informatique adéquate : il s'agit principalement de 3 PC portables et d'une imprimante laser reliés sur un réseau local sans fil, ainsi qu'une connexion Internet à haut débit. Ce matériel sera régulièrement utilisé par les membres du bureau lors de prochaines élections et votations.

Le Président du Conseil adresse ses vifs remerciements à la Municipalité pour la mise à disposition de ce matériel, ainsi qu'à notre secrétaire municipal, M. Ceppi, pour l'organisation de cette installation.

Dès lors, le bureau de vote sera transféré ici-même, aux Utins. Un tout-ménage sera distribué prochainement pour diffuser cette information.

La prochaine séance du Conseil est prévue le 8 décembre 2003.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Adelheid Addor demande des informations sur ce qui a paru dans la presse au sujet de l'agrandissement de la gare de triage de Denges. M. Panchaud répond que la Municipalité n'a pas encore été informée de ces futurs travaux.

Mme Irène Caron demande comment vont disparaître les traces qui subsistent sur la place de l'église. M. Pache précise que des essais ont déjà été effectués gratuitement mais que les travaux définitifs seront inclus dans la tranche de travaux relatifs au chemin des Utins, soit en 2004-2005.

De nombreux remerciements sont exprimés au sujet de la Fête de l'Abbaye.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h.40

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Marc Landolt

Claire-Lise Martin